

Nantes, le 05 Mars 2015

Objet: Un toit c'est un droit
un toit pour la dignité

Madame, Monsieur, représentant(e) élu(e) par les citoyens français.

Nous nous permettons de vous interpeller sur des situations de vie à Nantes et sur le département, qui sont inacceptables, pour ceux et celles qui la subissent, et qui sont indignes de notre pays, qui est pourtant signataire de nombreuses chartes et conventions sur le respect des droits de l'homme.

En effet plusieurs centaines de personnes sont en totale errance sociale (*sans domicile fixe, vivant dans des abris de fortune, ou transitant d'hébergements en hébergements*) et cela depuis plusieurs mois ou années. Très souvent en grande précarité, elles sont exclues de fait du logement stable et pérenne, qui est indispensable à la vie sociale et à la protection de toute personne résidente sur le territoire d'une commune.

Qui sont ces personnes ? Hommes, femmes, enfants (*vivante seule ou en ménage*) en attente du règlement de leur situation administrative (*demandeurs d'asile, réfugiés politiques, migrants*) ou en attente d'une réponse adaptée, par la collectivité, à leur situation de précarité.

Expulsées à plusieurs reprises d'habitats (*ancien foyer de la PJJ, locaux rue des stocks, et d'autres lieux...*) qu'elles avaient investis par « **état de nécessité** » ou mises à la porte des dispositifs d'hébergement temporaires, ces personnes se trouvent confrontées à une problématique de mal ou non logement qui se répète.

Elles ont comme dénominateurs communs : **la vie dans la rue, l'isolement et l'atteinte à la dignité humaine.**

La décision du conseil d'État de Février 2012, réaffirmant que **le droit à l'hébergement est une liberté fondamentale**, doit être appliquée : **les collectivités ont l'obligation de mettre à l'abri toute personne qui le demande**. Cette décision a permis de repréciser les nombreux textes et lois (*articles L.345-2 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, Loi N° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, articles 4 et 5, etc...*) qui n'étaient pas, ou très mal, appliqués.

Il est urgent de mettre en œuvre une mobilisation générale des moyens pour qu'un dispositif d'hébergement durable, sans discontinuité, et d'**accompagnement** vers un logement autonome, soit enfin efficace.

Le droit au logement est un droit de valeur constitutionnelle, au même titre que l'éducation, la protection sociale, que l'État et ses représentants doivent garantir à toute personne résidant sur son territoire. C'est un devoir de toute la nation pour qu'il soit respecté.

Compte tenu de l'insuffisance et de l'engorgement des différents types d'hébergement d'urgence, des moyens trop faibles du 115-Samu social, du manque de logement intermédiaire, de l'incohérence des dispositifs existants privant parfois les mal ou logés de véritables recours juridiques, il nous semble plus qu'impératif de mettre en place un plan rapide de gestion de cette grave crise humanitaire, et de mettre les responsables locaux devant leur responsabilité. **Ceux-ci sont « hors la loi » sur bien des aspects en matière de politique du logement, de l'hébergement, et de l'accueil aux migrants.** Il est important d'ajouter que l'arrêt des régularisations administratives des migrants aggrave cette situation.

Dans un but d'intérêt général, la loi de 1945 (et les apports de la loi Dufflot) portant sur la réquisition des habitats et locaux vides (inoccupés, non utilisés) doit être immédiatement mise en œuvre. Les expulsions de logement, sans solutions de relogement, doivent être stoppées, dans le cadre d'un moratoire.

Le plan du gouvernement annonce 13 000 places d'hébergement de plus sur 3 ans c'est loin d'être à la hauteur de la situation avec plus de 141 500 personnes sans domicile fixe selon le dernier rapport de la fondation Abbé Pierre. Le logement social est en panne. Les constructions prévues sont loin de répondre à la très forte demande. Sous la droite ou sous la gauche, des hommes, des femmes et des enfants dorment dans la rue en France en 2015 et pas seulement en hiver. En 2014, nous vous rappelons que 440 personnes y sont mortes.

Nous dénonçons les politiques d'austérité des gouvernements successifs qui engendrent toujours plus de violence sociale, et qui livrent les biens communs aux seuls intérêts financiers.

En cette période de montée du populisme et du repli sur soi, nous vous demandons de ne pas oublier l'une des trois valeurs de la France, la **Fraternité**. Les récents événements de ce début d'année, nous ont montré qu'elle existe dans l'expression populaire.

C'est trop souvent la solidarité citoyenne qui prend le relais, sans aucuns moyens, permettant d'éviter le pire (*l'isolement et la vie dans la rue*) **et vous le savez.** Les bénévoles des associations, des collectifs, des ONG sont débordés et ne sont plus écoutés. La seule réponse des collectivités aux revendications légitimes ne pas peut être une politique de répression des mouvements de luttes. Elles doivent être écoutées pour que le vivre ensemble et l'égalité des chances se réalisent toujours davantage, ce qui demande du courage politique.

A Nantes, des collectifs d'associations et de citoyens se sont mobilisés depuis plusieurs années. Une intersyndicale a interpellé les pouvoirs publics sans résultats concrets. Face à cette grave crise humanitaire, tous déplorent que les collectivités locales et l'État se renvoient les responsabilités.

Toutes les collectivités et les acteurs du logement doivent travailler de concert. **Nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès de la préfecture et du conseil de la métropole pour que soit organisée une table ronde et créée une cellule de crise. C'est un réel état d'urgence qui doit être déclaré.**

Nous vous demandons également d'agir pour une mobilisation des élu-es et d'utiliser votre droit d'interpellation afin que soit évoquée cette situation lors des questions au

gouvernement à l'Assemblée, au Sénat, ou dans les instances où vous siégez (*Conseils Généraux, Municipaux*).

Restant à votre disposition pour vous rencontrer si besoin d'informations complémentaires, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour le collectif de soutien aux expulsé(e)s de la rue des Stocks

Contacts :

Philippe GALLIS DAL 44 - Tel : 06 27 06 86 25

Mail : nantes.dal44@laposte.net

PS : Nous vous invitons à participer à «la Nuit Solidaire du Logement » le 14 mars de 18h à 6h du matin place du Bouffay à Nantes, et vous informons que cette lettre sera communiquée aux médias.

CE QUE NOUS DEFENDONS, NOUS LE DEFENDONS POUR TOUS !

Signataires et soutiens :

AC, UD 44 Solidaires, Culture en marche (Synavi, CGT spectacle), Afrique-Loire, CIMADE, CSF, DAL 44, GASPROM, LDH, MRAP, Un Toit pour Toutes et tous, Ensemble 44, NPA44, PCF44, PG 44,